

1. *Débitrice:*

Visum International SA, Gratta-Paille 2,
1018 Lausanne

2. *Déclaration de faillite:* 20.11.2008

3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 09.02.2009

4. *Avance de frais:* CHF 3'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. *Remarques:* But : commerce de services et de produits, ainsi que le courtage, en Suisse et à l'étranger.

Office des Faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00350083)